

at Louis Roussel, apprenti-cordonnier, 14 ans, ont été remis, ce matin, entre les mains de la gendarmerie de Roubaix.

Ces jeunes gens ont été surpris, la nuit dernière, au Pont des Couteaux, à Roubaix, par des douaniers, au moment où ils cherchaient à introduire en ville un ballot contenant près de 25 kilogrammes de tabac belge, valeur 306 fr. 25.

La commune de Leers (France) organisée, pour le 14 juillet, un grand carrousel qui sera donné au bénéfice des pauvres. Le premier prix, un superbe objet d'art, est offert par M. Georges Brame, député. Le carrousel aura lieu chez M. Plouvier, près du bureau de douanes. Le manège est à la disposition des amateurs à partir du 30 juin. Un carrousel d'essai aura lieu le jeudi 11 juillet.

On lit dans la Gazette de Tourcoing :

Voici l'itinéraire de la procession de la Fête-Dieu, dans la paroisse Saint-Christophe.

Réunion des corps faisant partie de la procession : Petite-Place.

Marche du cortège : Rue des Anges, ruelles Ursulines, rue de Lille, Grand-Place, rue de Tournay, rue de Roubaix, rue des Orphelins, rue Notre-Dame.

Les reposoirs seront établis comme l'année dernière; le premier, à l'angle des rues des Anges et des Ursulines, le second, sur la Grand-Place, le troisième, au carrefour des rues de Tournay, du Tilleul, du Château et de Roubaix.

La messe aura lieu à 9 heures; la procession à 10 heures et demie. La procession de l'église Notre-Dame sera faite le dimanche suivant.

Infidélité, vol et fuite, voilà trois gros mots que vient de s'appliquer en les effectuant, une ménagère du Chemin des Mottes. Virginie D...

Après s'être absolument dégoûté de son mari, elle est allée à la bourse commune, qui contenait 150 fr., puis ayant remarqué que Joseph D., qu'elle connaissait bien, avait de bonnes jambes, elle est partie faire un voyage avec lui.

Donc toute la police est sur pied, pour rechercher ce coupable couple; avec 150 francs on ne va pas trop loin, cependant on vient de découvrir que Virginie s'était procuré un appoint de 250 autres francs, empruntés à une voisine; cela les mènera un peu plus longtemps, mais il y a une fin inévitable surtout pour les situations irrégulières. On verra.

Les trois filatures de Moulins-Lille dont la vente avait été plusieurs fois remise par baisse de mise-à-prix, ont été adjudgées hier, dit-on, au Crédit agricole.

Un violent incendie s'est déclaré dans le bâtiment de l'Asile de Prémonté (Aisne). C'est dans le magasin au fourrage que le feu a pris. La ferme tout entière, le logement du fermier et son mobilier, le bâtiment des travailleurs et leur dortoir établi au-dessus, les présbytere et le chœur ont été détruits avec les récoltes, les bois et autres matériaux à employer, les outils, le matériel du dortoir sauf les matelas qui ont pu être sauvés.

Aucun des pensionnaires de l'Asile n'a été blessé. Quelques uns même, de la section des idiots, ont pris place à la chaise.

Les secours ont été prompts; les pompes de Brancourt et d'Anizy-le-Château, celles de Saint-Gobain (manufacture et commune), celles de Septvaux, etc., ont rivalisé de zèle et sont parvenues à préserver la section des aliénés (épileptiques, etc.) un instant menacé par les flammes. Grâce aux mesures prises, il n'y a eu aucun désordre. Les aliénés menacés ont été évacués dans l'abbatiale. Dès six heures on était entièrement maître du feu.

On évaluait à 150 mètres la longueur des bâtiments brûlés, et à 250,000 francs la perte éprouvée. Tout était assuré: récoltes, outils, matériaux à ouvrir, mobilier, etc.

A l'occasion de la fête communale de St-Omer, qui commence cette année le 23 juin, on annonce, pour le mardi 21, l'ascension du ballon le Tricolore, monté par M. Duraf, dont on se rappelle la tragique descente en pleine mer, au mois d'août 1874, non loin des côtes d'Irlande.

M. le ministre de l'Intérieur se rendra à Douai, le 7 juillet prochain, pour assister aux fêtes qui seront célébrées à cette date en l'honneur de l'anniversaire de l'annexion de cette ville à la France.

M. Léon Renard, député invalidé de l'arrondissement de Valenciennes, vient d'adresser à ses électeurs la circulaire suivante :

A MM. les électeurs de la 2e circonscription de Valenciennes.

Mes chers concitoyens, Deux fois, à dix-huit mois d'intervalle, vous m'avez élu député, manifestant ainsi votre volonté bien arrêtée de ne confier qu'à un industriel le soin de défendre vos intérêts en souffrance.

Pourtant, des hommes qui ne vous connaissent pas, n'ont pas craint de soutenir devant la Chambre que vos votes n'avaient pas été libres.

Ils ont prétendu que vous avez cédé, les uns, à je ne sais quelle pression administrative caractérisée par une affiche blanche, les autres aux menaces de leurs chefs ou de leurs patrons.

C'est sous ces prétextes, outrageants pour votre dignité d'électeurs et d'honnêtes libres, qu'ils ont demandé et obtenu mon invalidation.

Je croisais manquer à tout ce que je vous dois, si je ne vous offrais pas l'occasion de relever l'affront et d'en faire justice.

Je me représente donc pour la troisième fois à vos suffrages.

Connu de la plupart d'entre vous, je ne crois plus nécessaire d'aller vous trouver individuellement, pour vous dire quels sont mes principes et quelle sera ma sollicitude pour vos intérêts. Cette réserve de ma part ne fera que mieux ressortir votre indépendance.

Je me borne donc à faire appel au dévouement de tous mes amis.

Le prix des places est fixé pour Tourcoing à 5 fr 50, en seconde classe et à 4 fr 50 en troisième.

L'Impartial du Nord donne les renseignements suivants sur Delannoy, l'assassin de la Groise, renseignements qu'il dit tenir d'un de ses amis qui a eu l'occasion de voir dernièrement le condamné à mort :

J'ai trouvé Delannoy étroitement gardé à vue dans sa cellule, mais ne paraissant nullement affecté de cette surveillance continuelle, ni effrayé de la peine terrible qui pèse sur sa tête. Il est là, attendant patiemment qu'on se soit prononcé sur son recours en grâce, ou plutôt sur sa demande en commutation de peine. Deux détenus postés à sa droite et à sa gauche l'aident dans ses besoins et peuvent quelquefois causer avec lui. En outre, un soldat et un gardien le surveillent nuit et jour. Quand je l'examinais, il tenait en main un livre qu'il lisait en se servant de ses lunettes, car, on le sait, Delannoy est très-myope.

Ses jambes et ses cuisses presque tendues, étaient retenues dans une espèce de chaises en fer, par des chaînes et de fortes cordes.

On dit Delannoy très peu expansif. Il répond brièvement aux questions qu'on lui adresse. S'il vient à parler de ses parents, son visage s'empourpre de tristesse et il se met à regretter amèrement de les avoir déshonorés. C'est pour eux surtout qu'il voudrait ne point pécher sur l'échafaud et pouvoir aller exprimer son forfait à Cayenne le reste de sa vie. Sa cœur est, dit-on, fort riche et surtout très honnête. Pour quoi faut-il que la criminelle action commise par son frère rejaille sur cette pauvre progéniture ?

Chronique des accidents :

Saint-Amand, le nommé Mascoux, occupé à remonter un ponton qui s'était échappé de ses poulies a été entraîné par l'arbre de transmission, et a eu la jambe droite cassée. Il est aide-conducteur de machines à la fabrique de papier de cette ville.

Onnang, le sieur Grégoire Degroisse, faisait quelques réparations à sa voiture quand ses chevaux effrayés entraînaient après eux et dans cette course vertigineuse, il recevait une violente ruade dont il succombait quelques instants après.

Comines est mort subitement, avant-hier, pendant qu'il brassait le pain, le garçon boulanger Bernard âgé de 55 ans.

Armignières, Henriette Leclercq, fille d'un mécanicien de la fabrique Brevart, a été écrasée lundi par la voiture du sieur Léopold Valquemanne.

Le journal le Français annonce que sur la recommandation de M. Merlin, député du Nord, M. Gaby, ancien maire républicain d'Amiens, condamné à trois mois de prison par la Cour de Douai, pour substitution de bulletins aux dernières élections, a obtenu, par décision en date du 15 mai, remise entière de la peine d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné.

Amiens vient de célébrer avec une grande solennité la fête d'anniversaire de Gresset.

L'Académie de cette ville avait, à cette occasion, mis au concours l'éloge en vers du gracieux poète de Vert-Vert. Dans la séance publique de dimanche dernier, le rapporteur a fait connaître, dit le Journal d'Amiens, que neuf ouvrages, dont trois remarquables, avaient été présentés et que la Commission dont les conclusions ont été approuvées par l'Académie, a jugé nécessaire de partager le prix entre deux de ces ouvrages et de décerner à un troisième une mention très honorifique.

Les deux premiers lauréats sont M. Albin, le sympathique chef de cabinet de L. le préfet du Pas-de-Calais, et M. Charles Leborgny, d'Amiens.

Le journal radical d'Amiens, le Progrès de la Somme dit que « la séance de l'Académie amiénnoise, à laquelle assistaient le premier président, le préfet de la Somme, M. René Goblet, député et maire actuel de la ville, le général Ducros, était présidée par M. Dubois, ancien maire, qui a prononcé un discours où il a fait une charge à fond de train contre Robespierre, la Révolution, ses hommes et ses œuvres. » M. Vioz, qui lui a succédé, a lu un éloge de Gresset par un membre décédé de l'Académie, a aussi « attaqué rudement Voltaire. »

Un violent incendie s'est déclaré dans le bâtiment de l'Asile de Prémonté (Aisne). C'est dans le magasin au fourrage que le feu a pris. La ferme tout entière, le logement du fermier et son mobilier, le bâtiment des travailleurs et leur dortoir établi au-dessus, les présbytere et le chœur ont été détruits avec les récoltes, les bois et autres matériaux à employer, les outils, le matériel du dortoir sauf les matelas qui ont pu être sauvés.

Aucun des pensionnaires de l'Asile n'a été blessé. Quelques uns même, de la section des idiots, ont pris place à la chaise.

Les secours ont été prompts; les pompes de Brancourt et d'Anizy-le-Château, celles de Saint-Gobain (manufacture et commune), celles de Septvaux, etc., ont rivalisé de zèle et sont parvenues à préserver la section des aliénés (épileptiques, etc.) un instant menacé par les flammes. Grâce aux mesures prises, il n'y a eu aucun désordre. Les aliénés menacés ont été évacués dans l'abbatiale. Dès six heures on était entièrement maître du feu.

On évaluait à 150 mètres la longueur des bâtiments brûlés, et à 250,000 francs la perte éprouvée. Tout était assuré: récoltes, outils, matériaux à ouvrir, mobilier, etc.

A l'occasion de la fête communale de St-Omer, qui commence cette année le 23 juin, on annonce, pour le mardi 21, l'ascension du ballon le Tricolore, monté par M. Duraf, dont on se rappelle la tragique descente en pleine mer, au mois d'août 1874, non loin des côtes d'Irlande.

M. le ministre de l'Intérieur se rendra à Douai, le 7 juillet prochain, pour assister aux fêtes qui seront célébrées à cette date en l'honneur de l'anniversaire de l'annexion de cette ville à la France.

M. Léon Renard, député invalidé de l'arrondissement de Valenciennes, vient d'adresser à ses électeurs la circulaire suivante :

A MM. les électeurs de la 2e circonscription de Valenciennes.

Mes chers concitoyens, Deux fois, à dix-huit mois d'intervalle, vous m'avez élu député, manifestant ainsi votre volonté bien arrêtée de ne confier qu'à un industriel le soin de défendre vos intérêts en souffrance.

Pourtant, des hommes qui ne vous connaissent pas, n'ont pas craint de soutenir devant la Chambre que vos votes n'avaient pas été libres.

Ils ont prétendu que vous avez cédé, les uns, à je ne sais quelle pression administrative caractérisée par une affiche blanche, les autres aux menaces de leurs chefs ou de leurs patrons.

C'est sous ces prétextes, outrageants pour votre dignité d'électeurs et d'honnêtes libres, qu'ils ont demandé et obtenu mon invalidation.

Je croisais manquer à tout ce que je vous dois, si je ne vous offrais pas l'occasion de relever l'affront et d'en faire justice.

Je me représente donc pour la troisième fois à vos suffrages.

Connu de la plupart d'entre vous, je ne crois plus nécessaire d'aller vous trouver individuellement, pour vous dire quels sont mes principes et quelle sera ma sollicitude pour vos intérêts. Cette réserve de ma part ne fera que mieux ressortir votre indépendance.

Je me borne donc à faire appel au dévouement de tous mes amis.

Que pas un de ceux qui, deux fois déjà, m'ont honoré de leur confiance ne manque au scrutin du 7 juillet 11 y va de leur honneur.

Quant à ceux qui m'ont combattu, peut-être sans me connaître, mais qui veulent le respect du suffrage universel, qu'ils se joignent à moi à mes adversaires, montrant ainsi que s'ils ont été mes adversaires, ils sont avant tout les amis de la justice et de la liberté !

Fresnes, le 17 juin 1878.

» Léon Renard, » Ancien député. »

» M. H. Deniau, ex-directeur des travaux municipaux de la ville de Roubaix, a l'honneur d'informer le public et ses amis, en particulier, qu'il ouvre à Roubaix un bureau d'ingénieur-architecte.

Il s'occupera en général des études et travaux se rattachant à l'art de l'ingénieur et du géomètre, et spécialement des constructions industrielles.

Actuellement, rue du Coq-Français, 42. Au 1er juillet, rue de Blanche-maule, 73.

FORGE, DENTISTE

Ci-devant, rue Nationale, 83, Lille, Actuellement

RUE NATIONALE, 100

» Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Monsieur le Directeur,

Avant de continuer la petite étude commencée dans ma dernière lettre, permettez-moi de répondre en peu de mots à la lettre de M. de Mollins, publiée dans votre numéro d'hier.

Je cherche en vain dans ce que j'ai dit de M. de Mollins peut qualifier d'insulte grossière; serait-ce parce que je l'ai désigné par sa profession de maçon ? mais il n'y a rien là d'insultant ! M. de Mollins devrait être fier, au contraire, d'avoir eu l'habileté de gagner 4 à 500,000 fr. dans le métier de maçon; cela n'arrive pas à tout le monde, et cette profession, je vous l'assure, me paraît largement aussi honorable que celle de délégué de la Société en participation, avec le concours moral de M. Moïse Rogier.

Je ne m'arrêterai pas à la question de la rue d'Alsace, dont le tracé a été adopté et piqueté en 1872, deux ans avant mon arrivée à la direction des travaux municipaux; cela n'a aucun rapport avec l'affaire qui nous occupe.

Je n'ai insinué nulle part que l'acte d'acquisition du terrain du Pile pour- rait ne pas correspondre à la somme payée; j'ignore le prix porté sur cet acte; je ne connais que celui de 11 f. 50 accusé par M. de Mollins et j'ai dit, ce que je maintiens, que les terrains, dans la même situation valent de 4 à 5 f. le mètre au plus. Je sais très-bien que ce terrain a été acheté au tribunal; je sais aussi, ce que M. de Mollins ne dit pas, qu'il faisait partie d'une grande surface dont les diverses parcelles avaient des valeurs différentes; qu'il a été partagé en plusieurs lots, lesquels ont été vendus, sauf un sur lequel on a commencé à construire l'école; ce que, lorsque cette école fut élevée à la hauteur du premier étage, une surenchère ayant été mise sur le terrain vendu, la Société en participation s'est trouvée assez rudement pincée; mais tout cela n'augmente en rien pour la Ville la valeur du terrain qui lui est cédé; c'est à la Société à supporter les frais de ses imprudences.

Je n'ai rien critiqué les prix indiqués pour les terrains des rues d'Henri, du Coq-Français et Pierre-de-Roubaix, mais j'ai dit que M. de Mollins, en faisant porter sur l'estimation de MM. Dupire et Barbotin les frais de voirie de la rue Pierre-de-Roubaix jusqu'à la rue Decréme, était en contradiction avec son acte authentique, lequel ne met ces frais à sa charge qu'à concurrence du front-à-rue, et qu'il avait fait porter en compte de cette façon au moins 2,000 fr. de trop.

Enfin, en ce qui concerne le terrain du Boulevard d'Halluin, le prix de 17 francs, dont parle M. de Mollins, est exact, à condition que l'on comprenne dans la mesure la moitié du boulevard, qui a 20 mètres de largeur, et il correspond bien au prix de 20 fr. 85 que j'ai indiqué par mètre utile; mais, si l'on veut en connaître la valeur réelle, il est certain qu'on ne peut mieux faire que de s'en rapporter au prix de l'acquisition en participation, prix qui ne nie pas avoir été de 9 fr. 70 le mètre utile.

Je n'ai point insinué par fâcheux tout cela; je crois l'avoir dit en français assez clair pour que tout le monde me comprenne, même M. de Mollins, tout Suisse qu'il est.

La lettre de M. de Mollins ne prouve donc absolument rien contre ce que j'ai avancé; elle le confirme, au contraire, et quant aux observations qui le terminent, ce qui va suivre, comme vous le verrez, y répond très-suffisamment.

J'ai eu l'honneur, dans ma dernière lettre, de vous démontrer par quelques exemples combien le travail de MM. Dupire Auguste et Barbotin, relatif aux écoles de Mollins, est sujet à critique.

Je vous ai fait voir que pour une notable partie ce travail ne constitue pas, à proprement parler, une estimation, mais bien un relevé des dépenses accusées par M. de Mollins.

Eh bien, je suppose que ayez le désir d'acheter une maison, après vous être bien rendu compte de sa valeur, et que vous chargiez un architecte de l'estimer, que penseriez-vous de cet architecte, si, au lieu de faire son travail en évaluant aux prix courants du pays le terrain, les maçonneries, les charpentes, etc., il allait trouver votre vendeur, et pour tout ou partie, se contentait d'additionner les chiffres de dépenses que celui-ci lui déclarerait avoir faites? Vous diriez à l'homme de l'art: « Mon cher monsieur, ce n'est pas cela que je vous ai chargé de faire; si j'avais voulu m'en rapporter purement et simplement aux dires de mon vendeur, je n'aurais pas eu besoin de votre intermédiaire; ce que je désirais, c'était une estimation de la valeur de la construction, d'après les quantités de terrain ou matériaux existantes, et non sur des données que je ne suis pas obligé d'accepter comme exactes. »

Voilà ce que vous auriez dit avec raison, et ce que l'on peut dire pour le travail de MM. Dupire (Aug.) et Barbotin. Vous voyez donc combien il serait intéressant pour la ville de faire procéder à une estimation vraiment contradictoire des écoles de Mollins.

J'ai demandé à plusieurs reprises que cette expertise fût faite par des architectes choisis en dehors de toute influence locale, qui n'aient par conséquent rien à craindre des amis de M. de

Mollins et des personnes qui, par amour-propre ou par intérêt, se croient obligées de soutenir sa cause; j'ai proposé de confier le choix de ces architectes, qui pourraient être des membres de la commission départementale des bâtiments civils, à M. le Président du Tribunal civil de Lille.

J'ai enfin proposé que ces Messieurs fussent assistés dans leurs opérations, non-seulement de M. de Mollins ou de ses délégués, mais aussi de l'ex-Directeur des Travaux Municipaux, qui a suivi les travaux, et se trouverait conséquemment en mesure, mieux que personne, de rectifier les erreurs commises, surtout en ce qui concerne les ouvrages cachés.

Rien de plus simple et de plus juste que cette proposition.

M. de Mollins y répond dans sa brochure Aux détracteurs des écoles, par une proposition tout autre; il demande une expertise qui serait faite par des architectes de Roubaix ou de Lille, à la suite de laquelle la partie dont les prétentions seraient reconnues mal fondées serait condamnée à payer à l'autre une somme de 10,000 fr.

M. de Mollins propose, en un mot, un pari de 10,000 fr.

Je crois qu'il faut laisser les paris aux maquignons et à M. de Mollins, s'il lui plaît d'en user; mais si, contre toute attente, il se trouvait parmi les détracteurs des écoles quelqu'un qui crût devoir le tenir, par un sentiment d'amour-propre exagéré, il faut bien qu'il sache que ce que propose M. de Mollins est tout simplement un marché de dupe.

En effet, voici quelles seraient les conditions très simples auxquelles MM. les experts devraient se conformer :

D'abord, leur mission serait d'établir que l'évaluation de MM. Dupire (Aug.) et Barbotin, montant à 71,248 francs, est ou n'est pas trop élevée, c'est-à-dire supérieure égale ou inférieure à la moyenne du prix de revient des six écoles.

Il est bien entendu que la différence, 5252 fr. par école, entre le prix d'acquisition stipulé, qui est de 76,500 fr. et le montant de l'estimation de MM. Dupire (Aug.) et Barbotin, ne serait pas mise en discussion; les 31,512 fr. de boni qu'elle donne à M. de Mollins pour les six écoles seraient considérés comme un bénéfice acquis, reconnu, pardonné, et dont il n'y aurait pas lieu de se préoccuper.

Les experts feraient d'abord et appliqueraient la moyenne du prix des six terrains, tels qu'ils sont portés aux actes authentiques, ainsi que tous les frais et charges dont la société justifie.

En d'autres termes, on porterait d'abord en ligne de compte :

1° Le prix de 11 fr. 50 indiqué pour le terrain du Pile, alors que les terrains voisins et d'égale valeur se vendent 4 à 5 fr. le mètre au plus ;

2° Le petit bénéfice d'environ 15,000 fr. que M. de Mollins, délégué de la Société en participation, a assuré à M. de Mollins, maçon, en lui achetant, à 20 fr. 85 du mètre utile, le terrain du boulevard d'Armentières, qu'il avait acheté trois semaines auparavant à raison de 9 fr. 70.

3° Le petit cadeau, que ledit de Mollins, par reconnaissance sans doute pour le concours moral qu'il en a obtenu, a eu la générosité de faire à son ami Moïse Rogier (qui n'a pas d'intérêts dans la société en participation), en prenant à sa charge la construction de l'aqueduc et du pavé que se dernier s'est engagé à établir au droit de sa propriété, sise impasse Parmentier et rue Daubenton.

B. Ensuite, les experts contrôleraient sur place les cubes et mesures indiqués par MM. Dupire (Aug.) et Barbotin, accompagnés de ces Messieurs et se feraient présenter par eux toutes les renseignements de nature à les éclairer.

C'est-à-dire que l'expertise aurait lieu contradictoirement, mais seulement avec les personnes intéressées, ne fût-ce que par amour propre, à ne point entrer en contradiction avec M. de Mollins.

J'avais donc raison de vous dire que le pari que propose M. de Mollins est un marché de dupe, et j'espère bien que personne ne s'y laissera prendre.

D'ailleurs, vous pouvez être persuadé que M. de Mollins ne le désire pas, et qu'il n'a poursuivi qu'un but : être en mesure de dire aux naïfs qui voudront bien l'en croire, qu'il a mis ses adversaires au pied du mur; qu'il a offert dix mille francs à qui prouverait qu'il avait tort, et que personne n'a répondu. Il se gardera bien, par exemple, d'ajouter quelles sont les conditions de son défi, si ce n'est mentalement peut-être.

Est-ce à dire, cependant, qu'il faille laisser M. de Mollins palper tranquillement les énormes bénéfices que lui assure la convention léonine qui lui a passé avec la ville. Ce n'est pas du tout mon avis.

Le marché des écoles a été rédigé et approuvé en dehors de toutes les règles légales qui doivent présider aux actes d'une bonne administration; il constitue une transgression flagrante de la loi, et des règlements sur la matière; il faut en poursuivre l'annulation par devant le Conseil de Préfecture, et s'il y a lieu, par devant le Conseil d'Etat, car, soyez en bien convaincu, si on laisse se consumer cette première irrégularité, il s'en commettra d'autres du même genre.

Les sacs à projets de M. de Mollins n'est pas vide, et je serais bien étonné s'il n'en surgissait pas un autre avant peu; ce sera peut-être l'école de Mollins,

pour l'exécution de laquelle, M. Moïse Rogier, qui n'a aucun intérêt dans la Société en participation, a présenté au nom de la dite société un projet de marché à M. le Maire Bulteau; ou bien la promenade de Barbieux, pour laquelle M. de Mollins a été en pourparlers avec M. Famechon; ou bien l'épuration des eaux du Trichon, qu'il se propose, d'après une brochure que j'ai sous la main, de réaliser à l'aide d'un capital dont l'intérêt serait garanti par la ville, etc., etc. Que sais-je moi, M. de Mollins est homme à s'attaquer à toutes les branches, au moment qu'il s'agit de gagner de l'argent, et sa première affaire avec la ville est trop fructueuse pour qu'il n'essaye pas d'en obtenir une autre dans des conditions analogues.

Je sais bien que ce n'est plus tout-à-fait le temps où M. Famechon était maire, M. de Mollins ne le quitte pas d'une semelle quand il était à l'Hôtel-de-Ville, où le public pouvait voir tous les jours, à midi, son cabriolet stationnant sous la marquise de la maison municipale; où il était consulté à la mairie comme une lumière indispensable à la marche du char administratif; aujourd'hui, l'administration se croit obligée de se montrer un tant soit plus réservée, et bien qu'on rencontre encore fréquemment M. de Mollins autour d'elle, son influence paraît être quelque peu amoindrie; aussi cherche-t-il à agir sur la coulisse; il la croit puissante, il la soigne de près, et c'est grâce à son appui qu'il compte arriver à mettre au jour les projets sur lesquels il fonde ses espérances.

Eh bien, il faut éviter qu'il se commette de nouvelles irrégularités en sa faveur, et pour cela, le meilleur moyen c'est de poursuivre l'annulation d'une première convention contraire à la loi et à tous les règlements administratifs. Dans une prochaine lettre, j'exposerai Monsieur le Directeur, le bien fondé de ce que j'avance.

Agréé, etc.

DÉLIAU.

Belgique

C'est lundi, que les Sociétés colombophiles belges ont fait l'expédition des pigeons qui doivent participer au concours de Rome. On évaluait à 900 environ le nombre de volatiles inscrits pour ce lâcher extraordinaire.

L'étape de Rome à Bruxelles mesure environ 1,800 kilomètres à vol d'oiseau; cette distance n'effraie pas les éleveurs colombophiles, la plus grande difficulté que leurs volatiles auront à franchir sera l'immense chaîne des montagnes de la Suisse.

Un ouvrier peintre s'est tué hier à Bréno, en tombant du haut de son échelle. On l'a ramassé presque mort. Il n'a pas tardé à succomber.

Faits Divers

La Décentralisation dit que les ouvriers apprêteurs des maîtres Garnier, Gentillon, Vignet et Négroz, de Lyon, se sont mis en grève. Le même journal annonce également la grève des grossiers verriers de M. Dupuis, à la Croix-Mouche, près Lyon.

La Gazette officielle d'Italie publie la note suivante, intéressant les marchands de soie et fabricants de soieries :

« Le consul royal à Yokohama annonce que le gouvernement japonais a abrogé tous les règlements relatifs aux cartons de graine de vers à soie, et qu'il a aussi supprimé le timbre fiscal.

On vient d'apprendre, en Angleterre, la perte d'un beau navire en fer le Loch Ard, qui a fait naufrage, dans un coup de vent, au large de la côte de Victoria. Tout le monde à bord a péri, à l'exception de deux personnes qui ont pu être sauvées.

Ce navire était parti de Londres pour Melbourne, avec un cargaison de diverses marchandises en ballots, 600 tonnes de métal, etc., et valant à peu près 70,000 livres sterling (1,750,000 fr.). La plus grande partie des assurances avait été effectuée à Londres.

Le Loch Ard était un navire en fer de 1,693 tonneaux, jauge brute, et avait été construit en 1873. Il était classé 100. A. I. au Lloyd, et appartenait à la General Shipping Company, de Glasgow. Il valait environ 30,000 liv. st. (750,000 fr.).

UNE VILLE QUI VOYAGE. — Le Globe, de Londres, nous apporte la nouvelle d'un fait assez original, arrivé à Virginia City, dans le comté de Nevada :

« Notre ville, dit un journal de la localité, s'en va très tranquillement et très lentement dans la direction de l'est en bas de la montagne. Ce mouvement est attribué au tassement du terrain placé sur des mines.

« Comme toute la ville voyage de consens, on n'a pas à la surface d'indication qui puisse donner une idée de la cause souterraine de ce mouvement.

« Les Compagnies du gaz et celles des eaux se rendent bien mieux compte que les habitants, de ce phénomène, parce que l'instabilité du sol agit sur leurs tuyaux plus directement que sur tout autre chose. Dans les rues B et C, on dit que le terrain se meut dans la direction du Nord et dans celle de l'Est.

« Une masse d'eau s'est fait jour récemment dans B. Street, profonde d'un pied et ayant une largeur d'environ deux pieds. Dans une usine de la ville les tuyaux se rapprochent de l'est et de l'ouest par suite du tassement du sol dans le voisinage.

« Mais, s'il n'y a pas de crevasses visibles, dans le centre de la ville, il en existe une très grande et menaçante dans la partie occidentale.

« L'hôtel international a avancé vers l'est de cinq pouces depuis sa construction, et toutes les autres constructions, dans le même quartier, ont parcouru la même distance.